

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	21	24	3
Vote			
<b>A</b> <b>L'UNANIMITÉ</b>	Pour :	24	
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

L'an 2024, le jeudi 18 juillet à 17 h30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILE - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE (arrivé à 17h37) - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER  
..... (21)

**REPRÉSENTÉS** : - M. Fulbert MIROITE - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICQUE  
..... (03)

**ABSENTS** : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Laurence LAROCHELLE (05)

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Sabrina FELER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.*

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :

11 juillet 2024

Certifié exécutoire par le Maire compte  
tenu :

- de sa réception en PREFECTURE  
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

D\_20240718\_52

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ DE PRODUCTION  
« VODOO STUDIO »**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU le Budget Primitif 2024 de la Commune de Trois-Rivières ;
- VU les disponibilités financières sur cet article ;

Ville de **TROIS-RIVIÈRES**

Séance du 18 juillet 2024

971-219711322-20240807-7-DE

Réception par le Préfet : 07-08-2024

Publication le : 07-08-2024

- VU la demande de subvention formulée par cette société de production représentant les artistes du Groupe HOLY. G originaire de la Commune;

CONSIDÉRANT que cette somme permettra de les soutenir dans leur déplacement dans le cadre de leur nomination aux BET AWARDS à Los-Angeles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1**

**D'ACCORDER** à la société de Production « **VOODOO STUDIO** » la somme de **2 000 € ( Deux Mille euros)**,

**Article 2**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au mandatement sur le compte ouvert au nom de l'association «**VOODOO STUDIO** ».

**Article 3**

**DE CHARGER** le Maire de Trois-Rivières de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 18 juillet 2024.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet «[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE